

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 MAI 2022, à 19 h 56**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice de l'évaluation foncière et des ressources financières
M. Chaibou Achirou	, directeur de l'aménagement et développement du territoire
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire
M. Sami Bdiri	, greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou	, commissaire industriel
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h à 19 h 52.

05-22-187A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 56 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **D'AJOUTER** un point à la section « affaires municipales » : Présence au salon de l'emploi à Montréal.

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-22-188A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question des membres de l'assistance.

05-22-189A GESTION DU FLI - DOSSIERS 2022-04 ET 2022-05

CONSIDÉRANT que le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la demande d'informations complémentaires par les membres du CA, lors de la dernière réunion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu majoritairement

- **D'OCTROYER** un prêt aide aux jeunes de 25 000 \$ au dossier FLI 2022-05.
- **D'OCTROYER** un prêt relève de 60 000 \$ au dossier FLI 2022-04, selon les conditions suivantes : prêt sur 10 ans, à 6 % d'intérêt, avec une hypothèque mobilière de 2^e rang sur la machinerie, les équipements et le matériel roulant.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-22-190A GESTION DU FLI - DOSSIER 2022-06

CONSIDÉRANT que le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt de 75 000 \$ au dossier FLI 2022-06, avec une hypothèque immobilière de 3^e rang pari passu et les autres conditions inscrites au dossier.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER FLI 2019-09**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

05-22-191A **GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2010-10 : MANDAT DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT l'état de situation du présent dossier a été partagé lors de la réunion privée;

CONSIDÉRANT que le détenteur du prêt a entrepris une démarche auprès du syndic Lacasse et Associés afin de se placer sous la protection de la loi sur la faillite, et ce, le plus tôt possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** la firme Cliche Avocats comme représentant de la MRC de Témiscamingue dans l'éventuelle démarche de faillite par le détenteur du prêt 2010-10.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement du présent dossier.

Information **GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2911**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS**

En date du 20 avril 2022, la disponibilité du FLI est de 571 683.86 \$ et celle du FLS de 151 060.32 \$.

05-22-192A GESTION DU FONDS SÉDUCTION TOURISME - DOSSIER 2022-01

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt sans intérêt, pour un terme de 5 ans, du fonds de Séduction en Tourisme de 20 000 \$ au dossier 2022-01.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

05-22-193A GESTION DU FONDS « TA PME » - DOSSIER PME 2022-41

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire du Fonds « Ta PME » de 49 245.38 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 1 780 \$ pour le volet « ADAPTE ta PME » au dossier PME-2022-41.

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

05-22-194A GESTION RH - SUIVI DEMANDE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT qu'une demande à Emploi d'Été Canada a été acheminée en début d'année, afin d'obtenir une subvention pour l'embauche de deux étudiants, pour le poste d'agent de communication ainsi que de commis aux archives;

CONSIDÉRANT qu'un seul projet a été accepté par Emploi Été Canada, soit le poste d'agent de communication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage pour combler le poste d'emploi d'été d'agent de communication, pour une durée de 8 semaines.

05-22-195A

GESTION RH - ANNULATION D'EMBAUCHE DE TECHNICIEN EN URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution n° 04-22-146A autorisant l'embauche de M. Kinampinian Benjamin Touré au poste de technicien en urbanisme;

CONSIDÉRANT que M. Kinampinian a décliné l'offre qui lui a été faite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ANNULER** l'embauche de M. Kinampinian Benjamin TOURE, à titre de technicienne en urbanisme.
- **D'AUTORISER** à nouveau, l'affichage du poste afin de combler le besoin.

05-22-196A

GESTION RH - RÈGLEMENT D'UN DOSSIER AUPRÈS DE LA CNESST

CONSIDÉRANT qu'un travailleur a contesté le refus de sa réclamation par la CNESST, en lien avec un événement survenu le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le conseiller de la Mutuelle des municipalités du Québec, qui accompagne la MRC dans ce type de dossier, a émis une recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE RÉGLER** le présent dossier en conciliation et de verser un montant de 1 548,93 \$ auprès dudit travailleur.
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC ladite entente.

Information

GESTION RH - PORTRAIT DE LA SITUATION

Les membres du CA ont pris connaissance du rapport sur l'état de situation des ressources humaines, produit par les directeurs de services, en date du 4 mai 2022.

05-22-197A

GESTION RH – AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE CAMION SAISONNIER

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'autorisation d'embauche de l'employé #516, lors du dernier comité administratif, celui-ci a démissionné après 4 jours de travail;

CONSIDÉRANT que le 2^e candidat qui avait été sollicité pour une entrevue s'est également rétracté après un essai;

CONSIDÉRANT qu'un ancien opérateur de camion a démontré de l'intérêt à revenir travailler au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Pascal Nadeau, à titre d'opérateur de camion saisonnier :
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 1;
 - Entrée en fonction : le 4 mai 2022.

05-22-198A

AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE CARACTÉRISATION DES IMMEUBLES ET SECTEURS À POTENTIEL PATRIMONIAL

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le patrimoine culturel* oblige les MRC à adopter un inventaire des bâtiments patrimoniaux d'avant 1940 et que le programme de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial (programme en 3 phases) en finance une partie;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Julien Rivard et son équipe pour réaliser une partie de la phase 1;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à monsieur Julien Rivard et son équipe le mandat de réaliser les étapes suivantes de la phase 1: recensement de la documentation existante pertinente concernant le territoire visé (éléments antérieurs à 1940) et histoire du Témiscamingue. Coût : 24 996 \$

Aucune facturation additionnelle de frais de quelque nature que ce soit ne sera admissible durant la période du contrat. Le prix soumis est global incluant tous les frais directs et indirects inhérents au mandat et il se traduit par l'engagement du fournisseur à la réalisation complète du contrat pour un montant forfaitaire. Le prix est ferme pour toute la durée du contrat. Le prix soumis inclut le coût de la main-d'œuvre et de l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat de même que les frais généraux, les frais d'administration, les profits, les frais de déplacement, les droits applicables, les frais de téléphonie, les frais de séjour, de repas et de reprographie et les autres frais directs et indirects qui pourraient être inhérents au mandat. Les termes, conditions et livrables figurent dans un courriel de la MRC adressé à monsieur Julien Rivard, daté du 11 mars 2022, dans les lettres de monsieur Julien Rivard, datées du 11 et du 21 avril 2022 et dans le guide pour la préparation d'un inventaire du patrimoine immobilier, publié par le MCC en 2021. Le mandat débutera lorsque la MRC aura été informée de l'acceptation de la subvention par le MCC. Le mandat se terminera 18 mois après le début du mandat.

- **DE DÉPOSER** une demande de subvention au programme de caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial.
- **D'AUTORISER** la préfète et/ou la directrice générale et trésorière à signer tout document relatif à la présente adjudication et à la demande de subvention au MCC.

05-22-199A

AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC (VOLET 2)

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière sur les terres publiques (2014);

CONSIDÉRANT le lancement du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2), programme du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à déposer 2 demandes dans ce programme : électrification des secteurs de villégiature des lacs Robinson et Gauvin.
- **D'AUTORISER** la préfète et / ou la directrice générale et trésorière à agir au nom de la MRC et à signer tout document relatif à cette demande.

05-22-200A

ATTRACTIVITÉ - ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BANQUE DE PHOTOS

CONSIDÉRANT le mandat de la MRC du Témiscamingue pour la promotion du territoire;

CONSIDÉRANT le besoin en images et vidéo du territoire pour la réalisation de la promotion territoire à travers les différents réseaux sociaux;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la banque d'images et vidéos actuelle est épuisée et qu'il est nécessaire de la renouveler;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement jusqu'au 31 mai et par la suite modulable jusqu'au 31 juillet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat de photographie pour la promotion du territoire de la MRCT à M. Mathieu Dupuis pour un montant de 2 500 \$ taxes en sus;
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-22-201A

TOURISME | AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE CAPSULES VIDÉO EN TOURISME

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), à travers la stratégie de promotion des sites touristiques, vise la présence sur les plateformes audiovisuelles;

CONSIDÉRANT qu'il faut bonifier la banque d'images vidéo de la MRC de Témiscamingue avec des images sur le potentiel culturel et historique, particulièrement sur les dix sites de Mémoire des chemins d'eau au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le contenu imagé peut être utilisé durant la campagne promotionnelle en tourisme pour 2022;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel favorise l'achalandage sur internet pour la découverte de nouveaux sites culturels et historiques et par conséquent stimule les voyages touristiques;

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation de capsules vidéo a été bien accueilli et encouragé par le comité aviseur en tourisme de la MRCT et celle de Mémoire des chemins d'eau;

CONSIDÉRANT le soutien financier au projet de 1000 \$ chacun par deux acteurs touristiques, dont la répartition financière se décline comme suit :

Apport financier au projet	Montant
Parc national d'Opémican	1 000,00 \$
Mémoire des chemins d'eau	1 000,00 \$
MRCT (Budget en tourisme)	1 200,00 \$

CONSIDÉRANT que plusieurs soumissionnaires ont été approchés puis se sont retirés et que seul Tv-Témis s'est intéressé à réaliser le projet et a soumis une offre de prix d'un montant de 3 030,51 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à TV-TÉMIS, en la personne de Mr Marco Laperrière, le contrat de service pour la réalisation de capsules vidéo sur les dix sites de Mémoire des chemins d'eau pour un montant de 3 030,51 \$ taxes incluses.
- **QUE** la contribution de la MRCT se chiffre à 1 200 \$ toutes taxes comprises. Cette dépense sera financée à même le budget tourisme de la MRCT.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale et trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-22-202A

PROGRAMME RÉNORÉGION - AUGMENTATION DU SEUIL DE LA VALEUR UNIFORMISÉE DU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du programme RénoRégion en 2016, qui remplace le programme Réno-Village;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible qui sera applicable pour le territoire du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que cette valeur ne peut excéder 120 000 \$ (excluant le terrain), étant la limite maximale fixée par la Société d'Habitation du Québec, et que présentement la limite fixée par la MRC de Témiscamingue depuis le 2 octobre 2019 est de 115 000 \$ (résolution 10-19-340A);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion applicable pour le territoire de la MRC de Témiscamingue à un maximum de 120 000 \$ (excluant le terrain).

05-22-203A

GESTION ADMINISTRATIVE - ACHAT D'UN NOUVEAU TERMINAL POUR LA PRISE DE PAIEMENT DIRECT

CONSIDÉRANT que l'équipement actuel est fortement en demande et ne peut servir qu'à la gestion des baux;

CONSIDÉRANT que le mode de paiement par carte de crédit ou de débit est le plus utilisé;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés par les services administratifs et le fait que la présente dépense a été prévue au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'acquisition du terminal proposé par le fournisseur Global Payments au coût de 45 \$ par mois plus un frais unique de programmation et de manutention de 50 \$ lors de l'installation.

05-22-204A

OUTILS PROMOTIONNELS - ACHAT DES SACS RÉUTILISABLES

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue (MRCT), à travers la stratégie d'attractivité, offre des outils promotionnels depuis le lancement de l'image de marque le 27 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la MRCT a lancé une boutique en ligne à l'été 2020 afin d'offrir les outils en question à un plus grand nombre de personnes, et ce dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que les clients sont au rendez-vous depuis et que les outils promotionnels se vendent très bien et qu'il y a lieu de renouveler les quantités de certains items pour assurer un inventaire adéquat;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions pour l'achat de 200 sacs réutilisables ont été reçues et toutes jugées conformes, soient :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Colormax	1 671,00 \$
LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels	1 518,00 \$

CONSIDÉRANT que LEBLEU, Équipe Objets vêtements promotionnels est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de pour un montant maximal de 1 518,00 \$ (taxes en sus).
- **DE PROCÉDER** au paiement des factures reliées à cet achat de sacs réutilisables Là où on vit aux fournisseurs identifiés à même le budget de la stratégie d'attraction.

Information **RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE POUR L'ANNÉE 2022-2023**

Le point est reporté à la séance du mois de juin, des informations sont manquantes à ce moment-ci.

Information **SÉCURITÉ INCENDIE - ADOPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Quelques municipalités n'ayant pas été en mesure d'adopter leur résolution dans le dernier mois, pour adopter leur rapport annuel, le point est reporté à une séance ultérieure.

Information **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRC**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-22-205A **FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS**

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :
 - Demandeur : Magasin Devlin 2009
Projet : Serre de Laforce
Montant autorisé : 30 000 \$
Montant à payer : 4 477.60 \$ (factures reçues pour un montant de 8 955.19 \$)
 - Demandeur : Complexe des eaux profondes
Projet : Nouvelle structure aquatique

Montant autorisé : 100 000 \$
Montant à payer : 1 319.34 \$

05-22-206A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

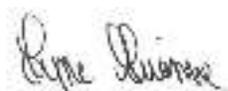
Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 134 947,15 \$ ainsi que les comptes à payer totalisant 129 656,76 \$, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2022.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 mai 2022.



Lyne Gironne, directrice générale et trésorière

05-22-207A

AFFAIRES MUNICIPALES : PRÉSENCE AU SALON DE L'EMPLOI À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT le compte-rendu émis par M. Chaibou Achirou, représentant de la MRC de Témiscamingue lors de la tenue du Salon de l'emploi, au Palais des congrès de Montréal, les 27 et 28 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs candidats envers les postes offerts par le milieu municipal témiscamien;

CONSIDÉRANT que les membres du CA trouvent important de poursuivre la démarche par une 2^e phase, afin de pourvoir les nombreux postes disponibles dans les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un budget de 20 000 \$ pour la tenue d'un séjour exploratoire « municipal » en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi du Témiscamingue.

Les personnes participantes à ce séjour seront choisies dans la banque de candidatures relevées lors du Salon de l'emploi.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question des membres de l'assistance.

05-22-208A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

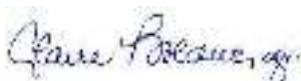
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 8 juin 2022

Il est 20 h 39.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

